

LES ARTS POUR TOUS TOUS POUR LES ARTS



4



2



6



3

LE SOLEIL DU LAC
QUI SE COUCHE



J.R. LÉVELLÉ
LES ÉDITIONS DU DÎÉ

5



8



7



9

TABLE DES MATIÈRES

- 4** MISSION, VISION, MANDAT et VALEURS
- 5** LETTRE au PREMIER MINISTRE
- 6** RAPPORT de la PRÉSIDENTE
- 7** RAPPORT du DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 8** BUTS
- 12** RÉCIPIENDAIRE du PRIX DE DISTINCTION EN ARTS
- 14** RÉCIPIENDAIRES de SUBVENTIONS MAJEURES DESTINÉES AUX ARTS
- 15** HISTORIQUE - Création du Conseil des arts du Manitoba
- 16** HISTORIQUE - Nomination des membres
- 17** HISTORIQUE - jusqu'en 1975
- 18** HISTORIQUE - jusqu'en 1985
- 20** HISTORIQUE - jusqu'en 1995
- 21** HISTORIQUE - jusqu'en 2004
- 22** HISTORIQUE - Aujourd'hui
- 23** FONCTIONNEMENT du CONSEIL/ÉVALUATION par les PAIRS
- 24** CONSEIL et le PERSONNEL ADMINISTRATIF
- 25** COMITÉS et GROUPES de TRAVAIL
- 26** GROUPE CONSULTATIF sur les ARTS
- 27** ÉTATS FINANCIERS
- 35** LISTE de SUBVENTIONS
- 53** MEMBRES DU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA, de 1969 à AUJOURD'HUI
- 54** MENTIONS de SOURCE

10



CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA, 2005

Conception : DOOWAH DESIGN INC.

Imprimé au Canada sur papier recyclé par :
ESDALE PRINTING COMPANY LTD.

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA
93, avenue Lombard, bureau 525
Winnipeg, (Manitoba)
R3B 3B1 Canada

Téléphone : (204) 945-2237
Sans frais au Manitoba : 1-866-994-2787
Télécopieur : (204) 945-5925
Courriel : info@artscouncil.mb.ca
Site web : www.conseildesarts.mb.ca

Le Conseil des arts du Manitoba est un organisme de la province de Manitoba, financé par fonds provenant du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

MISSION

Le Conseil des arts du Manitoba est un organisme indépendant du gouvernement provincial qui se consacre à l'excellence artistique. Nous offrons un large programme de subventions destinées aux artistes professionnels et organisations artistiques. La mission du Conseil des arts du Manitoba est de promouvoir, de préserver et de soutenir les arts en tant qu'éléments essentiels à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines.

VISION

Le Conseil des arts du Manitoba imagine une province à l'esprit créatif stimulé par les arts au cœur de la vie communautaire où :

- la population manitobaine apprécie une expression culturelle et artistique large;
- les arts sont vivement encouragés en tant que composante majeure de l'excellence en éducation;
- le paysage artistique est caractérisé par une participation à l'échelle de la province qui inclut les divers peuples et collectivités.

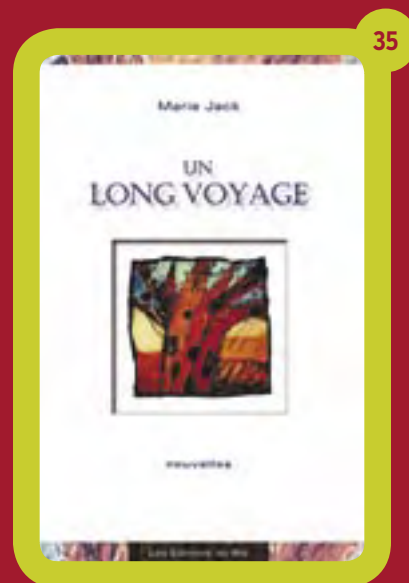
MANDAT

Conformément au protocole d'entente avec la Province, le Conseil soutient les activités artistiques professionnelles des personnes, des groupes ou des organismes faisant preuve d'une excellence artistique démontrée ou potentielle. Ceci inclut le financement des établissements de formation artistique, l'évaluation professionnelle, le perfectionnement professionnel, le programme Artistes à l'école et les tournées.

VALEURS

La vision, la mission et les buts du Conseil des arts du Manitoba seront guidés par les dix valeurs suivantes :

- **EXCELLENCE** Faire preuve d'excellence dans les arts et dans l'administration et la prestation de nos programmes.
- **DIVERSITÉ** Encourager une plus grande intégration aux arts et des arts.
- **TRANSPARENCE** Faire preuve de transparence dans nos relations avec nos clients et nos publics.
- **LEADERSHIP** Faire preuve de leadership dans nos idées et nos actions.
- **INNOVATION** Faire preuve d'ouverture d'esprit, de créativité et d'une vision à long terme.
- **COMMUNICATION** Fournir des renseignements d'importance à nos clients et à nos publics.
- **CONSULTATION** Travailler en coopération et en partenariat avec nos clients et le public.
- **ENGAGEMENT** S'engager envers nos clients et envers l'atteinte de nos objectifs.
- **RESPECT** Respecter le caractère unique de nos clients en étant justes et équitables.
- **INTÉGRITÉ** Faire preuve d'honnêteté dans nos rapports avec nos clients et nos publics.



11





93, avenue Lombard, bureau 525
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3B 3B1
(204) 945-2237
Télécopieur (204) 945-5925

525-93 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 3B1
(204) 945-2237
Fax (204) 945-5925

Le 15 septembre 2005

Monsieur Gary Doer,
Premier ministre et président du Conseil exécutif

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba, je vous sou mets, au nom de ses membres, le rapport des activités du Conseil correspondant à la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

La Présidente,
Dr. Judith Flynn



Au moment où je rédige le présent message, soit en avril 2005, à la fin de notre exercice 2004-2005, je suis consciente que le 3 mai 2005, le Conseil des arts du Manitoba célébrera son 40^e anniversaire.

À l'origine, le Conseil des arts du Manitoba consistait en une association de fait sans personnalité morale composée de groupes artistiques. En 1965, après des entretiens avec le gouvernement Roblin, le président de l'association de l'époque, J. Ogden Turner, présenta un rapport recommandant l'officialisation du Conseil, dont les membres seraient nommés par le gouvernement. Le projet de loi 135 intitulé *Loi sur le Conseil des arts du Manitoba* fut proposé cette même année, ladite loi fut adoptée en 1967, et le 1^{er} avril 1969, les premiers membres du Conseil furent nommés. Enfin, les premières subventions furent octroyées au cours de l'exercice 1969-1970.

Le parcours de quatre ans qui a marqué l'intervalle entre notre établissement et nos premières subventions offertes en 1969 a été plutôt cahoteux, mais aujourd'hui, comme vous pourrez le constater en prenant connaissance de la section sur nos objectifs, qui commence à la page 8, le Conseil des arts du Manitoba est solide et énergique.

Nous avons toutefois eu de la difficulté à déterminer le moment où nous devrions fêter notre 40^e anniversaire. Selon différentes opinions, cela devrait se passer en 2005, afin de célébrer notre création, ou en 2009, afin de souligner les premières subventions accordées. Nous avons décidé que ces deux dates étaient aussi valables et significatives l'une que l'autre, nous prenons donc la liberté de prolonger la célébration pendant quatre ans : détails à venir! Le présent rapport annuel comporte une section spéciale de sept pages qui traite de notre histoire, soulignant nos réalisations notables et la façon dont nos programmes ont évolué.

Vous verrez que dès 1980, le CAM a reconnu la nécessité de défendre les arts. Alors que le Conseil a toujours défendu les intérêts des arts d'une façon ou d'une autre, en 2004-2005, son Groupe de travail de la défense des arts récemment mis sur pied s'est fixé comme ferme objectif d'élaborer une politique culturelle provinciale, et de premières étapes ont déjà été franchies dans ce sens. Pour l'exercice 2005-2006, ce groupe de travail prévoit également convoquer la communauté artistique afin de s'entretenir avec elle des possibilités qui entourent la mise en place d'un plan de défense des arts de grande envergure à long terme visant à promouvoir les arts et les artistes de notre province. Le thème du rapport annuel de cette année est « Les arts pour tous - Tous pour les arts », qui illustre que non seulement les arts touchent tout le monde, mais la collaboration de tout le monde est nécessaire pour atteindre des objectifs importants et durables en matière de défense des arts.

Au cours du dernier exercice, nous avons considérablement axé nos efforts sur la révision et la création de politiques. Jusqu'à la fin de mars 2005, nous avons fait l'ébauche de politiques dans les principaux domaines suivants : les arts autochtones, la défense des arts, l'éducation artistique, les accords de financement multipartites, les subventions de fonctionnement, le financement et les termes-clés (par exemple, mérite artistique, artiste professionnel, etc.). Par ailleurs, nous avons élaboré des politiques générales sur le soutien des artistes, l'admissibilité globale, la gestion responsable des fonds publics, la liberté d'expression artistique ainsi que la protection des renseignements personnels et l'équité.

D'ici la fin de 2006, nous espérons avoir fini de mettre en place des politiques concernant les subventions individuelles et les arts franco-manitobains.

Dans la plupart des cas susmentionnés, nous avons réuni de petits groupes de discussion afin de discuter de l'orientation des politiques. Nous avons aussi grandement collaboré avec des organismes artistiques, des bailleurs de fonds, nos consultants de programme et les membres du Conseil. Lorsque le document portant sur l'ébauche des politiques sera terminé, nous avons l'intention de le présenter à la communauté artistique en général afin de recueillir ses commentaires et suggestions. En outre, comme nous l'avons déjà dit, nous introduirons avec délicatesse dans les communautés touchées toute politique entraînant un changement au niveau des programmes afin de faciliter la transition.

Parmi ses autres principales activités de l'exercice passé, le Conseil a rédigé un rapport complet comportant des recommandations à propos des programmes autochtones à la suite d'un examen de trois ans et il a tenu sa toute première consultation avec la communauté artistique francophone du Manitoba. Nous prévoyons présenter une série de possibilités et de prochaines étapes à l'occasion d'une réunion de suivi qui aura lieu à l'automne 2005 avec cette communauté.

Comme vous le constaterez en lisant la section du rapport annuel qui traite des objectifs, nous en sommes à la dernière année de notre plan stratégique quinquennal. Ainsi, en 2004-2005, le Conseil a amorcé la révision de son plan stratégique et de ses objectifs. Quand il aura terminé, il en fera part à la communauté artistique. Nous exposerons nos nouveaux objectifs dans notre rapport annuel 2005-2006.

L'automne 2004 a également vu la tenue de la dernière réunion du Groupe consultatif sur les arts, dont les membres avaient été élus trois ans plus tôt. J'aimerais remercier les membres qui ont terminé leur mandat de leur précieuse participation. En mars 2005, un appel de candidatures a été envoyé à 1 700 membres de la communauté artistique. Le vote aura lieu et les résultats seront connus plus tard au printemps. Le nom des membres du Groupe consultatif sur les arts ainsi que les procès-verbaux de leurs réunions se trouvent dans notre site Web en tout temps.

Durant le dernier exercice, marqué par moult activités et changements notables, les membres du Conseil ont assisté à un nombre croissant de réunions afin d'assurer l'accélération de l'avancement du processus d'établissement de politiques. Je me dois de les remercier de leur immense dévouement à leur travail au sein du Conseil ainsi que de l'enthousiasme qu'ils ont manifesté envers le processus de révision et de modification des politiques. J'adresse également mes sincères remerciements au personnel du Conseil des arts du Manitoba pour son travail acharné et ses efforts constants en vue de servir la communauté artistique. Les arts pour tous - Tous pour les arts!

LA PRÉSIDENTE, DR. JUDITH FLYNN



Le dernier exercice a été particulièrement occupé, avec ses activités et ses changements sur presque tous les fronts.

Comme l'a signalé notre présidente, la révision des politiques a constitué notre principale activité. Erin O'Hara, une adjointe en matière de politiques et de recherche, a été embauchée pour une durée d'un an dans le but de travailler avec le Conseil à ce processus. Une version préliminaire de politique complète sera affichée sur notre site Web en 2006 afin que la communauté artistique l'examine et nous fasse part de ses commentaires.

Plusieurs changements se sont produits sur le plan du personnel en 2004-2005, le plus important étant l'annonce du départ en mai 2005 de Debra Solmundson, directrice, Finances et administration. Ce départ, ainsi que les nouveaux besoins en personnel, ont ouvert la voie à la réorganisation des fonctions et des rôles et ont entraîné la création de deux nouveaux postes, c'est-à-dire ceux de directeur de programme et de consultant de programme, Organismes. Au cours de l'exercice, nous avons aussi accueilli quelques stagiaires, qui ont travaillé à des projets spéciaux, soit Kerry Freek, de l'Université de Waterloo; Karine Hince, du Collège universitaire de Saint-Boniface; Alexis Jones, du Red River Community College; et Dana Holt, de l'Université de Winnipeg.

Le printemps dernier, nous avons réalisé un sondage auprès de la communauté artistique afin de connaître son niveau de satisfaction à l'égard de nos services. Nous avons eu le plaisir de recevoir un nombre exceptionnel de réponses de même que, dans la plupart des cas, des résultats extrêmement positifs. Nous avons pris note des domaines à améliorer, et les employés ont pris part à des ateliers de service afin de lancer des idées susceptibles de contribuer à répondre aux besoins, à combler les lacunes et à apporter des améliorations aux services offerts. Les résultats du sondage ainsi que notre réponse figureront dans notre site Web à l'été 2005. En outre, les témoignages de certains clients sont désormais accessibles en ligne dans notre site Web. Il est grisant de constater tout l'impact que peut avoir une simple subvention sur l'évolution de la carrière d'autant d'artistes.

Tout en révisant notre plan stratégique et nos objectifs, nous ferons part de nos résultats à la communauté (par l'entremise de notre rapport annuel) à l'aide d'un modèle plus clair en vue de lui expliquer la réalisation, le report et la redéfinition de nos objectifs ainsi que d'en effectuer le suivi.

En ce qui concerne les objectifs fixés pour l'exercice 2004-2005, vous remarquerez que nous avons fait de grands progrès. Toutefois, quelques projets ont dû être reportés, car il a fallu attendre la mise en place d'autres facteurs avant d'aller de l'avant.

Ces projets comprennent les suivants :

- 1) l'examen des subventions aux artistes individuels (y compris le processus d'évaluation par les pairs), car nous avons déterminé qu'il serait préférable de l'effectuer après la révision du financement aux organismes, afin de tenir compte de toutes les connaissances acquises dans le processus;
- 2) le suivi de la consultation de la communauté multiculturelle, qui a été reporté jusqu'à la fin de l'élaboration de la politique sur l'équité et les subventions aux artistes individuels;
- 3) une étude de faisabilité sur les subventions par voie électronique, qui est dans l'attente du développement de la recherche et des partenariats; et,

- 4) l'établissement d'un processus de demande, de réception et de suivi des renseignements sur les récipiendaires des subventions, qui a été repoussé jusqu'à l'élaboration de la politique sur la protection des renseignements personnels des clients.

Quelques possibilités de projets de collaboration nationale ont ressorti de deux conférences importantes que le CAM a contribué à organiser et qui ont eu lieu au Manitoba à l'automne 2004. D'abord, le premier forum des organismes canadiens de soutien aux arts a réuni les bailleurs de fonds de fondations, d'entreprises et du gouvernement, qui se sont entretenus sur leurs objectifs et enjeux communs. Ensuite, l'assemblée annuelle des organismes publics de soutien aux arts du Canada a porté entre autres choses sur la possibilité d'établir une base de données nationale qui permettrait le partage des données sur les clients (afin de favoriser l'établissement de rapports cohérents à des fins statistiques et de défense des arts); l'harmonisation des formulaires de demande et des modèles de documents financiers normalisés; la défense des arts à l'échelle nationale et la mise en place de projets en arts et en apprentissage.

Le Conseil des arts du Manitoba a également mené deux projets qui auront une importance initiale pour la communauté des arts du spectacle et qui pourraient bien apporter des avantages à toute la communauté artistique. Le CAM a signé un contrat avec la société Genovese Vanderhoof and Associates afin qu'elle entreprenne une étude de marché auprès des publics (à l'aide de MapInfo) avec les organismes des arts du spectacle en vue de déterminer les caractéristiques et la taille des assistances ainsi que d'aider les organismes participants à accroître la participation. Le CAM a également engagé le consultant Tom Carson pour qu'il analyse le partage des ressources et les possibilités de partenariats au sein du secteur des arts du spectacle professionnel du Manitoba.

Par ailleurs, en collaboration avec Parcs Canada, le CAM a conclu une entente de 10 ans (qui entrera en vigueur en septembre 2005) visant le financement partiel d'une résidence artistique dans le parc national du Mont-Riding.

Il ne s'agit là que de quelques exemples illustrant les efforts constants du CAM, qui œuvre de concert avec la communauté artistique et les bailleurs de fonds dans le but d'améliorer les processus et le développement de ce secteur d'activité.

Je vous invite à consulter notre section sur l'histoire. Elle met en évidence l'évolution extraordinaire des arts au Manitoba au cours des dernières décennies, ainsi que la nature accueillante et flexible des programmes du Conseil. Par le biais de nouveaux attributs de catalyseur, facilitateur et animateur, notre rôle change et s'adapte pour mieux tenir compte et s'occuper des défis auxquels fait face la communauté des arts. Afin de veiller à ce que les arts poursuivent leur croissance et maintiennent leur propos au Manitoba, le Conseil et son personnel se sont engagés à aider nos artistes et leurs organisations artistiques à se pleinement réaliser dans le cadre de partenariats frappés au sein de la créativité et de la collaboration.

DIRECTEUR GÉNÉRAL, DOUGLAS RISKE

ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE

Encourager l'excellence artistique en fournissant un soutien efficace à la communauté artistique professionnelle du Manitoba.

OBJECTIFS POUR 2005-2006*

a) Le Conseil des arts du Manitoba a terminé la révision complète de toutes les politiques annuelles et de fonctionnement qui touchent la communauté, tant pour la conception que la mise en œuvre de tous les changements, dont: un processus d'évaluation globale et pondérée, une structure de financement équitable, des résultats et des normes mesurables, des liens à l'éducation artistique et les initiatives liées au projet pilote Liaisons communautaires, des projets de stabilisation, des accords de financement pluriannuels et le rôle de l'artiste.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

En août 2004, le CAM a embauché une adjointe en matière de politiques et de recherche à temps plein afin d'appuyer la recherche et l'élaboration des politiques.

Le CAM a engagé un stagiaire en gestion culturelle provenant de l'Université de Waterloo afin qu'il effectue une étude comparative des coûts des différentes formes d'art ainsi que des recherches sur le rôle stratégique des organismes et sur leur accessibilité géographique.

Le Conseil continue d'appuyer le processus de changement au sein du Winnipeg Symphony Orchestra grâce à des évaluations opportunes et à des projets d'assistance technique.

Le Conseil continue de collaborer avec le Arts Stabilization Manitoba Inc.

Le Conseil a approuvé une politique de remaniement de la subvention majeure destinée aux organismes dans les arts, laquelle comprend une entente de financement multipartite, dans le but de répondre à certains besoins particuliers et de coordonner le soutien apporté aux principaux organismes artistiques de la province. Cette entente sera mise à l'essai avec deux organismes des arts du spectacle en 2005.

b) Le Conseil des arts du Manitoba a créé des politiques afin d'assurer un appui aux artistes professionnels du Manitoba, et ce, à toutes les étapes de leur carrière, y compris : le remaniement de la subvention majeure destinée aux arts, une aide accrue aux particuliers pour améliorer l'accès aux régions rurales et du nord du Manitoba; de nouveaux programmes liés à l'octroi de subventions aux artistes, qu'ils soient en début de carrière ou établis, et élaborés après consultation auprès de la communauté.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Le Prix de distinction en arts du Conseil des arts du Manitoba, un prix d'excellence pour l'ensemble de l'œuvre, a été présenté pour la troisième fois. Le processus de mise en candidature a été amélioré afin que les candidatures soient automatiquement renouvelées pendant deux années supplémentaires.

c) Le Conseil des arts du Manitoba a mis en place une évaluation continue des répercussions, à court et à long terme, de l'appui accordé à l'artiste et à la communauté.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Le groupe de travail pour les subventions aux artistes individuels a entrepris la révision des politiques du Conseil liées aux artistes individuels.

d) Le Conseil des arts du Manitoba a complété une évaluation du processus d'évaluation par les pairs et procède à la mise en application des recommandations après consultations auprès de la communauté.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Un examen du processus d'évaluation par les pairs a été planifié de nouveau afin de faire partie de l'examen des subventions individuelles, et débutera à compter du mois d'avril 2005.

e) Le Conseil des arts du Manitoba a établi des politiques pour assurer une prestation satisfaisante et rigoureuse de tous les programmes offerts par le Conseil, à l'aide du maximum d'argent attribué à la création et à la production artistique.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Deux fois par année, le Conseil des arts du Manitoba rencontre le Groupe consultatif sur les arts afin d'établir l'efficacité et les répercussions des programmes sur la communauté. En mars 2005, les mises en candidature des membres de la communauté pour faire partie du Groupe consultatif sur les arts ont débuté; l'élection est prévue pour le mois d'avril.

Le CAM a engagé la société Genovese Vanderhoof and Associates afin qu'elle entreprenne une étude de marché auprès des publics (à l'aide de MapInfo) avec les organismes des arts du spectacle en vue de déterminer les caractéristiques et la taille des assistances ainsi que d'aider les organismes participants à accroître la participation.



* Dernière année du plan stratégique quinquennal.

PROMOUVOIR LES ARTS

Agir à titre de dirigeant communautaire auprès des différents partenaires en vue de promouvoir les arts dans l'intérêt des Manitobains et Manitobaines.

OBJECTIFS POUR 2005-2006*

- a) Augmentation du niveau de sensibilisation et amélioration du profil des artistes professionnels et des organismes artistiques dans les communautés partout au Manitoba.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Les consultants de programme du Conseil des arts du Manitoba de toutes les disciplines et le personnel clé ont visité des clients dans les communautés, sur tout le territoire de la province. La rencontre annuelle du Conseil des arts du Manitoba, qui se tient traditionnellement chaque année dans une communauté différente, a eu lieu cette année à Winnipeg et une réception communautaire avait été organisée pour cette occasion.

Le Groupe de travail de la défense des arts s'est fixé comme objectif à long terme la création d'une politique culturelle provinciale et il prévoit rencontrer des partenaires possibles en cette matière afin d'élaborer des stratégies.

Le Conseil des arts du Manitoba a mis en place un Bureau des conférenciers dans le but de promouvoir son rôle et celui des arts au Manitoba.

Un évaluateur indépendant a évalué la Banque des œuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba. Le Conseil a négocié un contrat de prêt permanent avec la Art Gallery of Southwestern Manitoba en vue de l'entretien et de la conservation de la collection ainsi que de l'accès du public à celle-ci.

Des notices d'impact recueillies dans une enquête rétrospective quinquennale portant sur les bénéficiaires de subventions destinées aux particuliers et aux organismes ont été utilisées dans le rapport annuel 2003-2004 ainsi que lors de présentations du Bureau des conférenciers. La population peut actuellement y avoir accès en se rendant sur le site Web du CAM.

- b) Augmentation d'un soutien actif aux activités reliées aux arts, partout au Manitoba, et expansion du tourisme culturel.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Le Conseil des arts du Manitoba se penche sur son rôle qui vise à développer l'appui aux arts par le biais de partenariats avec les ministères provinciaux de l'Industrie, du Commerce et des Mines; de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme; des Affaires autochtones et du Nord ainsi que de Patrimoine canadien.

- c) Augmentation de la couverture médiatique sur les arts à travers la province.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

En 2004-2005, la couverture médiatique s'est révélée extrêmement positive; elle a été axée sur le Prix de distinction en arts, les renseignements généraux concernant le financement et le processus de consultation de la communauté francophone. En tout, 73 histoires (dans les publications, à la radio et à la télévision) ont fait référence au Conseil des arts du Manitoba, et

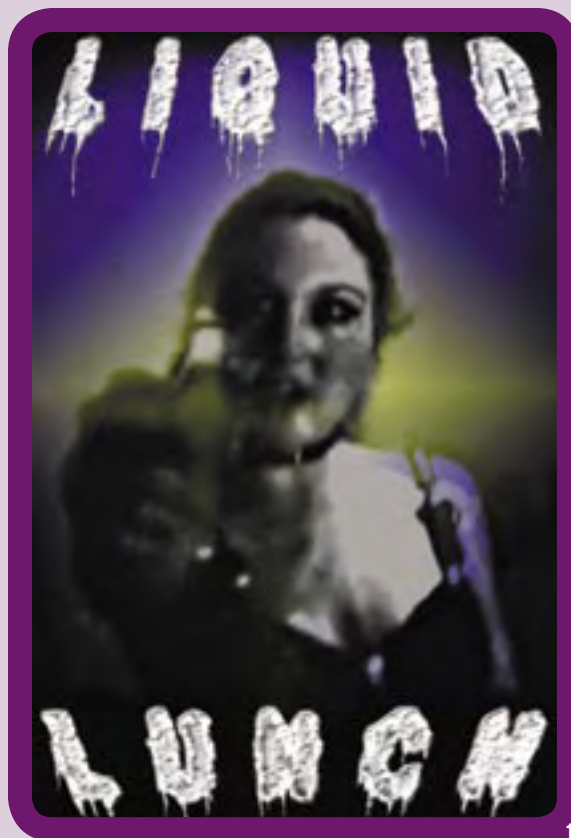
le directeur général a participé à trois tribunes téléphoniques radiodiffusées portant sur le financement et la valeur des arts.

- d) Le site Web du Conseil des arts du Manitoba est le lien principal entre les artistes, les communautés du Manitoba et le CAM.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Le nombre mensuel de visiteurs du site Web n'a pas cessé d'augmenter; il a atteint une moyenne de 6 600 par mois. Les nouvelles caractéristiques comprennent les témoignages d'artistes, le calendrier d'événements en ligne, la présentation par voie électronique de demandes au Bureau des conférenciers et les renseignements sur la nomination des jurés et évaluateurs.

Le CAM entreprend les premières étapes d'une étude de faisabilité d'un projet de demandes de subventions en ligne.



* Dernière année du plan stratégique quinquennal.

APPUYER LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Assumer un rôle prépondérant dans le soutien à l'expression artistique et aux expériences dans le domaine des arts qui soient représentatives de la diversité ethnique et culturelle du Manitoba.

OBJECTIFS POUR 2005-2006*

- a) Les programmes mis en œuvre par le Conseil représentent la diversité démographique, culturelle, intellectuelle, sociale et spirituelle de la province.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Une ébauche de politique sur l'équité a été élaborée afin de répondre aux besoins particuliers des communautés multiculturelles du Manitoba.

Le Conseil des arts du Manitoba a coordonné Contact 2004, un événement semestriel qui offre des présentations d'artistes, de la formation et l'occasion pour les présentateurs de la communauté d'établir leurs programmes pour l'année à venir.

- b) Les artistes et les organismes artistiques autochtones ont accès aux programmes offerts par le Conseil des arts du Manitoba, lesquels sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de l'artiste et de la communauté.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Un examen des programmes d'arts autochtones du CAM d'une durée de trois ans visant à éclairer l'orientation des politiques et programmes futurs a été achevé et approuvé par le CAM. Le rapport a été rédigé en collaboration avec des représentants de la communauté artistique autochtone ainsi que d'organismes de financement municipaux, provinciaux et fédéraux. Il a été distribué au ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme de même qu'aux autres partenaires financiers.

Le CAM a approuvé une politique sur les arts autochtones.

- c) Le Conseil des arts du Manitoba offre des programmes complémentaires conçus pour répondre aux besoins de la communauté artistique professionnelle multiculturelle.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Une vérification interne des documents imprimés en français a eu lieu; en conséquence, un stagiaire en traduction a été engagé à contrat pour réviser tous les documents en français et pour mettre sur pied un lexique anglais-français du CAM afin d'assurer la cohérence des termes utilisés par les traducteurs externes.

Le Conseil a embauché une consultante francophone afin qu'elle organise pour septembre 2004 une consultation d'une journée visant à discuter des besoins de la communauté artistique francophone. Un rapport comportant des recommandations sur les cinq prochaines étapes à suivre a été approuvé par le Conseil. Une consultation de suivi est prévue pour l'automne ou l'hiver 2005.

Le premier jury du CAM entièrement composé de francophones a été formé à l'automne 2004.

Le rapport final d'une consultation communautaire qui a eu lieu en avril 2003, en partenariat avec Patrimoine canadien, auprès des artistes et des organismes artistiques ethniques, a été formulé et communiqué aux partenaires et aux personnes présentes. Une consultation de suivi a été prévue pour l'automne 2004. Cette consultation a été reportée à l'exercice 2005-2006.

- d) Le Conseil des arts du Manitoba offre un programme continu conçu pour répondre aux besoins des artistes professionnels et des organismes artistiques des communautés rurales et du Nord.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Les consultants des programmes Liaisons communautaires et Arts autochtones ont activement examiné les besoins des communautés rurales et du Nord.

- e) Le Conseil des arts du Manitoba a mis en place un système de repérage des demandes dans le but d'accroître et d'améliorer l'accès pour les différentes communautés du Manitoba.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Des recherches sont en cours afin de déterminer une façon de demander, recevoir et rechercher des renseignements tout en se conformant aux exigences de confidentialité relatives aux renseignements personnels.

* Dernière année du plan stratégique quinquennal.

15



PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Multiplier les occasions d'enrichissement de l'éducation artistique, ce qui favorisera la découverte de nouvelles expériences dans les arts.

OBJECTIFS POUR 2005-2006*

a) Le soutien financier et le leadership offerts par le Conseil des arts du Manitoba permettent d'acquérir une formation continue en matière d'éducation artistique, en veillant à ce que des expériences artistiques soient présentées partout en province, régulièrement et en temps opportun.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

L'ébauche d'une politique complète sur l'éducation artistique, qui englobe la formation artistique, la formation en gestion artistique, l'éducation artistique destinée aux jeunes et l'apprentissage continu, a été préparée.

Le CAM intervient auprès de la Arts and Cultural Industries Association of Manitoba Inc. et du Cultural Management Program de l'Université de Winnipeg.

b) Tous les étudiants des écoles du Manitoba sont assurés de recevoir une bonne éducation dans les arts et par les arts.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Grâce aux efforts constants visant à améliorer le Programme des artistes à l'école, celui-ci a connu une augmentation de la demande partout dans la province.

Le CAM continue son association à la Fondation McConnell, au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ainsi qu'au ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour offrir la première année du programme national d'éducation artistique, GénieArts, au Manitoba, la première province canadienne à instaurer le projet GénieArts sur tout son territoire.

Des consultants de programme assistent à des stages du Programme des artistes à l'école afin de fournir des commentaires et une évaluation globale des projets.

Le CAM œuvre de pair avec ses partenaires dans le but de mettre en place une localisation géographique complète de tous les programmes d'éducation artistique offerts dans la province, classés en groupes différents.

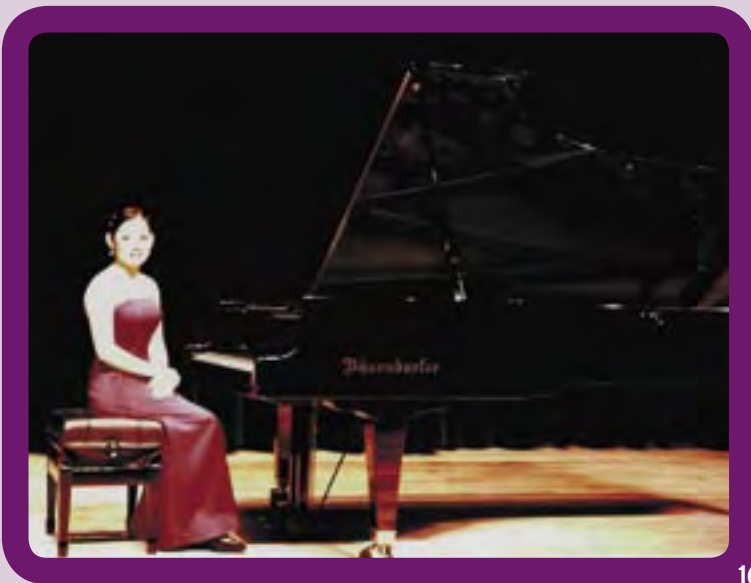
La prestation des séances de lecture publiques et à l'école a été confiée à Manitoba Writers' Guild, dans le cadre d'un projet pilote de trois ans visant à améliorer les services aux collectivités manitobaines ainsi qu'à réduire les coûts et le chevauchement d'efforts.

c) Les politiques de fonctionnement organisationnel du Conseil des arts du Manitoba font valoir les initiatives et les programmes en matière d'éducation artistique globale comme étant des critères essentiels à l'évaluation des organismes artistiques.

MESURES PRISES JUSQU'À LA FIN DE MARS 2005

Le groupe de travail du Conseil pour les subventions aux organismes a ajouté les critères liés à l'éducation artistique, aux politiques et directives révisées.

* Dernière année du plan stratégique quinquennal.



PRIX DE DISTINCTION EN ARTS

GRANT GUY, un artiste de la scène et des arts médiatiques, est le troisième récipiendaire du Prix de distinction en arts du Conseil des arts du Manitoba. Ce prix annuel de 30 000 \$ reconnaît chez un artiste professionnel du Manitoba un niveau supérieur d'excellence artistique et les réussites d'une carrière remarquable.

« Les 17 personnes mises en nomination cette année nous ont comblés de fierté, a déclaré Mme Judith Flynn, la présidente du Conseil. Après six heures de délibérations, les huit membres du jury ont unanimement convenu de remettre ce prix à Grant Guy. L'une des principales questions qu'ils se sont posées était: Pourrait-on imaginer notre communauté sans Grant Guy? Ils ont répondu à cette question en lui attribuant le Prix de distinction en arts de 2004 ».

Au cours des 25 dernières années, Grant Guy a été metteur en scène, dramaturge, curateur, programmateur, réalisateur vidéo, acteur et auteur. Il a mis ses multiples talents au service d'une grande variété d'organisations des arts locales et nationales, notamment: Theatre Projects, Manitoba Theatre for Young People, Prairie Theatre Exchange, Magnus Theatre (Thunder Bay), Theatre Calgary, Stratford Festival Theatre, Cinematheque, Médiathèque (Montréal), Video Pool, University of Manitoba School of Art et Manitoba Association of Playwrights.

Pendant les années 1980, Grant Guy a fondé Shared Stage, un havre éclectique pour les arts de la scène. Il a également exposé de ses œuvres aux galeries Main/Access, Ace Art et Plug In. Il a participé au Programme des artistes à l'école du Conseil des arts du Manitoba et a reçu de nombreuses subventions tant du Conseil des arts du Manitoba que du Conseil des arts du Canada.

Ces temps-ci, il travaille avec sa compagnie expérimentale de théâtre de marionnettes, Adhere and Deny, qu'il a fondée pendant les années 1990, et il demeure réputé pour sa détermination à faire progresser ce mode d'expression artistique et à produire sur scène des œuvres qui invariablement font leur chemin au grand jour.

Plus particulièrement, le jury a été fortement motivé dans son choix par l'intégrité artistique qui émane de lui et par l'influence que ses réalisations ont sur d'autres membres de la communauté des arts.

Ian Ross, membre du Conseil des arts du Manitoba, a présenté le prix.



C

EXTRAITS DES ALLOCUTIONS D'ACCUEIL :

KERRI IRVIN-ROSS,

députée de Fort Garry, adjointe parlementaire de l'honorable Eric Robison

C'est un grand honneur pour moi d'être ici, au nom du ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, Eric Robison, pour féliciter le récipiendaire... Le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme du Manitoba est très fier d'appuyer le Conseil des arts du Manitoba ainsi que le Prix de distinction en arts remis aujourd'hui.

Le Prix de distinction en arts du Conseil des arts du Manitoba est un prix vraiment important sur le plan de l'honneur qui est accordé à ses récipiendaires. Avec ce prix, le récipiendaire reçoit une somme de 30 000 \$ ainsi que le message que les Manitobains apprécient l'apport de leurs artistes à la province, au Canada et au monde entier.

Félicitations au récipiendaire de cette année, Monsieur Grant Guy, un artiste de la scène et des arts médiatiques qui s'est démarqué et dont la carrière s'échelonne sur plus de 25 années. Je m'exprime au nom de tous les Manitobains quand je dis que nous sommes extrêmement fiers et heureux que vous ayez été choisi pour remporter cet honneur.

Tous dans cette pièce savent que le Manitoba est plus que capable de produire des artistes professionnels de calibre international dont la contribution enrichit la vie de tous les citoyens et qui méritent grandement ce genre d'hommage.

Je vous remercie.

« Après six heures de délibérations, les huit membres du jury ont unanimement convenu de remettre ce prix à Grant Guy. L'une des principales questions qu'ils se sont posées était: Pourrait-on imaginer notre communauté sans Grant Guy? Ils ont répondu à cette question en lui attribuant le Prix de distinction en arts de 2004 ».



D



E

GRANT GUY,

récipiendaire du Prix de distinction en arts

Je travaille en théâtre. Le théâtre est un mélange d'ombre et de lumière. Au cours d'une entrevue, Robert Lepage a raconté son entretien avec un homme rencontré dans un théâtre au Japon. Il avait demandé à cet homme s'il était un acteur. Celui-ci a répondu : « Non, je travaille dans l'ombre. » Voilà où je travaille. L'ombre m'a donné une invisibilité confortable (jusqu'à aujourd'hui) de même que l'immunité d'entrer dans la communauté et d'en sortir, un peu comme Scarlet Pimpernel. Il est ici, il est là, il est partout. Mais personne ne le voit jamais (du moins, c'est ce que je croyais). Bien sûr, nous savons tous que sans masque, Scarlet Pimpernel était en fait Leslie Howard.

Dans le type de théâtre dans lequel j'évolue, mon mode de communication préféré est le silence. Mark Rothko a écrit : « Le silence est si juste. » Dans la vie, les mots me font souvent défaut, me laissent tomber. Les mots exigent des répétitions. Mark Twain a dit qu'il fallait de deux à trois semaines de répétitions pour arriver à un bon discours impromptu. Shakespeare, lui, avait saisi toute l'insuffisance du langage parlé. Quand l'un de ses personnages exprimait sa pensée, Shakespeare employait la prose, mais quand un personnage souhaitait exprimer ses sentiments, l'auteur se tournait vers la poésie afin d'illustrer le caractère abstrait et indescriptible des émotions. Beaucoup croient encore aujourd'hui que le langage nous déserte. Le cinéaste russe Andrei Tarkovski avait une certaine vision de la façon dont il voulait produire Roméo et Juliette. Lorsque Roméo espionne Juliette sur son balcon, il se confond en poésie, mais Tarkovski le fait bégayer, impitoyablement trébucher sur les mots qui sortent de sa bouche, comme si son âme tentait d'exprimer l'inexprimable. Ce que Roméo veut réellement communiquer, ses sentiments, Tarkovski les lui fait exprimer par son regard silencieux.

Voici maintenant venu un moment difficile, car comment exprimer adéquatement sa profonde gratitude et ses remerciements? Mais des remerciements s'imposent. Je souhaite remercier le jury et le Conseil des arts du Manitoba de m'avoir accordé ce prix des plus inattendus. J'entretiens une relation de très longue date avec le Conseil des arts du Manitoba. Parfois, cette relation s'est avérée exaspérante pour les deux parties, mais je reconnais ouvertement l'importance qu'a eu le Conseil pour mon travail. Le CAM est

bien plus qu'une organisation qui vous envoie de jolies petites lettres pour vous informer que vous avez reçu telle ou telle subvention ou qui, comme Tim Hortons, vous dit d'essayer de nouveau. Dans mon cas, le Conseil a souvent été un organisme qui, à des moments clés de ma carrière, m'a servi de guide et m'a procuré des conseils de même que, quand cela était nécessaire, les encouragements dont j'avais besoin. De plus, à l'occasion, il récompense et reçoit les idées.

Je dois rendre hommage à la communauté avec laquelle je vis et je travaille. Je suis profondément reconnaissant à la communauté artistique qui m'a permis de partager mon œuvre avec elle ainsi que de prendre part à son travail. Je suis un homme de théâtre. Le théâtre est ma principale forme d'art. Mais le théâtre, tout comme les mots, me fait fréquemment défaut. Il me laisse face à des problèmes et souvent, il ne peut répondre aux questions que je me pose. Pour trouver une solution, j'ai dû sortir du théâtre. L'homme de théâtre polonais Tadeusz Kantor a écrit : « Le théâtre n'a pas sa seule source unique. Il trouve ses sources dans la littérature, les arts visuels, la musique et l'architecture. L'espace n'est pas un récipient passif dans lequel les objets et les formes prennent place. L'espace en soi est un objet. C'est l'espace qui donne naissance aux formes. » En dehors du théâtre, dans les films, les vidéos, les arts visuels et les arts du spectacle, j'ai trouvé des indices pour répondre à mes questions et je les ai ramenés au théâtre afin de rafraîchir ma recherche. Et si la vérité est révélée au grand jour, la solution aux problèmes soulevés dans les vidéos, les arts du spectacle et les arts visuels se trouve dans le théâtre. Car même en dehors du théâtre, que ce soit en tant qu'artiste ou programmeur, le théâtre colore la façon dont je bâtis le lien entre l'événement et la perception qu'en a le public. En me permettant de participer à son œuvre, la communauté artistique m'a inspiré et influencé grâce à son énergie vivifiante et à son engagement et ce, plus qu'elle ne le saura jamais.

J'aimerais exprimer ma plus sincère reconnaissance à la communauté d'artistes avec laquelle j'ai eu le grand bonheur de m'associer. De plus, je tiens à remercier sincèrement mes plus proches collaborateurs, car sans eux, je tomberais dans l'oubli. Je vous remercie, vous les membres de la compagnie Adhere and Deny, Carolyn Gray, Graham Ashmore, Nadin Gilroy, Tracy McCourt, Robert Slade et Sharon Bajer ainsi que mes amis membres de Down Falling Up, Sharon Alward, Alex Poruchnyk, Angela Somerset et Tom Elliott.

RÉCIPIENDAIRES DE SUBVENTIONS MAJEURES DESTINÉES AUX ARTS

Les Subventions majeures destinées aux arts sont accordées à des artistes professionnels ayant créé une œuvre d'une qualité exceptionnelle qui montre bien leur talent. Elles servent à couvrir les frais de subsistance, les coûts de réalisation des projets et les frais de déplacement. Les artistes de toutes les disciplines artistiques peuvent faire une demande pour ces subventions. Les subventions, chacune d'un montant pouvant atteindre 25 000 \$, permettront aux artistes de se consacrer à un projet d'envergure pendant une année ou moins.

DAVID SCOTT :

David Scott utilisera sa Subvention majeure destinée aux arts sur une période de dix mois afin de composer, de modifier et de préparer le matériel de spectacle de deux œuvres d'envergure, soit un *double concerto* et un *concerto pour violoncelle*. Le double concerto, dont la première aura lieu en 2006 à Brandon, au Manitoba, sera composé pour le violon, le violoncelle et les instruments à cordes. Le concerto pour violoncelle sera composé pour le violoncelle, et l'orchestre présentera la première en 2007 avec le Thunder Bay Symphony Orchestra. David est titulaire d'un doctorat en arts musicaux et il a composé plus de 35 morceaux depuis 1984. En 2001, il s'est joint à l'équipe artistique de GroundSwell à titre de codirecteur artistique.



F



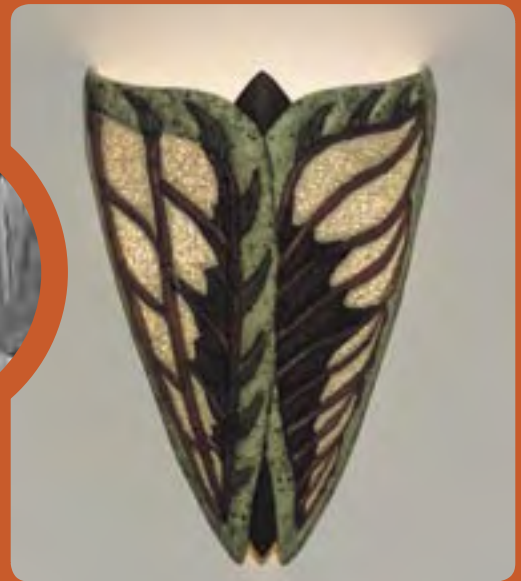
G

GRACE NICKEL :

Grâce à sa Subvention majeure destinée aux arts, Grace Nickel créera une nouvelle œuvre inspirée de ses voyages à Taïwan. Son travail combinera l'organique et l'architectural, illustrant ainsi la tension qui existe entre la tradition de longue date des céramiques fonctionnelles et le nouveau désir de créer des céramiques non fonctionnelles à Taïwan. Membre de la communauté des arts visuels depuis 1984, Grace a enseigné la céramique à l'Université du Manitoba et a été artiste résidente au Taipei County Yingge Ceramics Museum à Taïwan, à la Curtin University en Australie-Occidentale de même qu'à la Winnipeg Art Gallery.



H



I

IONE THORKELSSON :

Ione Thorkelsson utilisera sa Subvention majeure destinée aux arts dans le but de créer une nouvelle œuvre dont le titre provisoire est Ossuary 501 et qui traite de deux aspects différents d'un même sujet. Ossuary 501 porte sur les os, et l'exposition comprendra de très grandes quantités de verre coulé ainsi que plusieurs structures d'acier contractées. L'œuvre sera divisée en deux parties distinctes, chacune d'entre elles présentée en même temps dans deux galeries différentes à Toronto. Depuis 1974, Ione a déjà présenté ses œuvres dans des expositions seule ou en groupe partout au Canada, à Bangkok, à Philadelphie, à Hong Kong, à New York, à Londres et à Bruxelles.



J



K

NOTRE HISTOIRE • ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA (CAM)

En acceptant la présidence (du Conseil des arts du Manitoba), j'ai annoncé mon intention de tenir une réunion avec le conseil d'administration aussitôt que possible afin de réévaluer nos objectifs et nos réalisations et de déterminer notre rôle à l'avenir.

Lettre du président, M. J. Ogden Turner, aux membres du conseil d'administration du Conseil des arts du Manitoba, le 15 mars 1964.

CHER DUFF,

Le conseil d'administration m'a demandé de discuter avec vous, de manière informelle, du rôle général que joue actuellement le Conseil des arts du Manitoba. Serait-il possible de vous rencontrer (pendant la journée ou la soirée) avant minuit vendredi?

Lettre de M. J. Ogden Turner au premier ministre, M. Duff Roblin, le 12 mai 1964.

« Il est temps que la communauté fasse un bilan de santé culturel, a expliqué le professeur Turner. (...) Une explosion culturelle retentit partout sur le continent (...) Le public veut de la culture... »

Winnipeg Tribune, le 17 septembre 1964.



17

CHER MONSIEUR ROBLIN,

Au début de mai l'année dernière, vous avez demandé au Conseil des arts du Manitoba de vous recommander des procédures et des critères relatifs à l'allocation des fonds provinciaux en vue de venir en aide aux organismes culturels de cette province[...] Nous avons entrepris une étude des divers aspects de la vie culturelle de notre province et nous sommes heureux de vous présenter notre rapport et nos recommandations.

Lettre de M. J. Ogden Turner au premier ministre, M. Duff Roblin, le 3 février 1965.

Recommandation n° 1 : Que le Conseil des arts du Manitoba soit incorporé en tant que conseil de citoyens indépendant de 12 personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil en vue de favoriser l'étude, l'appréciation et la production d'œuvres d'art.

Extrait du Sommaire des recommandations pour l'allocation des fonds provinciaux en vue d'aider les organismes culturels du Manitoba, 1965.

Le premier ministre, M. Duff Roblin, a présenté, samedi, un projet de loi devant l'Assemblée législative en vue d'établir le Conseil des arts du Manitoba(...) Le Conseil sera chargé d'administrer toutes les subventions accordées aux organismes culturels de la province, tout comme le Conseil des arts du Canada le fait pour le reste du pays, a annoncé le premier ministre.

Winnipeg Tribune, le 3 mai 1965.

CHER OGDEN,

J'ai reçu votre lettre en date du 20 concernant la nomination des membres du Conseil des arts du Manitoba. Aussi incroyable que cela puisse vous paraître, je peux vous assurer que toute cette affaire fait l'objet actuellement d'un examen! [...] Attendez-vous à ce que des mesures soient prises au cours des prochains jours.

Lettre du premier ministre, M. Duff Roblin,
à M. J. Ogden Turner, le 22 octobre 1965.

CHER DUFF,

Dans votre lettre du 22 octobre, vous avez écrit : « Aussi incroyable que cela puisse vous paraître, je peux vous assurer que toute cette affaire fait l'objet actuellement d'un examen! » - Comme d'habitude, vous aviez bien raison : J'ai eu de la difficulté à le croire! Mais j'ai persisté car j'avais confiance, et je continue d'avoir confiance en vos bonnes intentions. En outre, je trouve presque incroyable qu'une question qui a été examinée si soigneusement par des spécialistes, qui a fait l'objet d'une entente unanime dans une réunion conjointe avec le comité du Cabinet, qui a été approuvée de nouveau par les conseils d'administration des principaux organismes visés et qui a été adoptée par l'Assemblée législative en vertu d'un projet de loi présenté par vous - que tout ceci puisse aboutir à rien.

Lettre de M. J. Ogden Turner au premier ministre,
M. Duff Roblin, le 12 avril 1966.

CHER OGDEN,

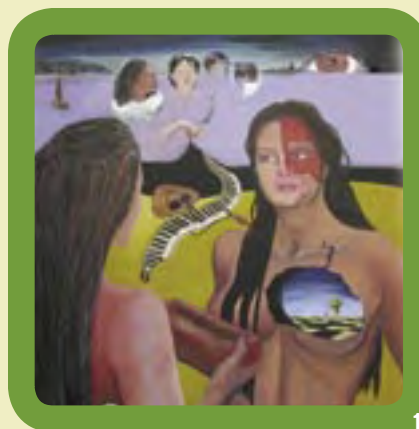
J'apprécie grandement que vous ayez porté cette question à mon attention car il ne fait aucun doute que celle-ci piétine depuis plus longtemps que je ne l'avais réalisé...

Lettre du premier ministre, M. Duff Roblin,
à M. J. Ogden Turner, le 19 septembre 1967.

CHER MONSIEUR MCLEAN,

Il y a plusieurs mois déjà, nous nous étions rencontrés pour discuter de la formation du Conseil des arts du Manitoba. Au début de notre réunion, vous étiez d'avis que nous n'avions pas besoin d'un Conseil des arts; toutefois, à la fin de notre réunion, j'ai cru comprendre que vous étiez convaincu qu'il s'agissait d'une bonne idée et que vous procéderiez aux nominations. Peu après, vous avez nommé M. Benham à titre de président du Conseil. Cependant, depuis lors, rien ne s'est passé.

Lettre de M. J. Ogden Turner à M. Stewart McLean, Secrétaire provincial,
gouvernement du Manitoba, le 19 avril 1968.



CHER MONSIEUR CARROLL,

Je constate avec intérêt qu'à la suite de la récente réorganisation du Cabinet, vous êtes devenu responsable du Conseil des arts du Manitoba. J'espère que vous avez l'intention de procéder rapidement à la formation du Conseil...

Lettre de M. J. Ogden Turner à M. J.B. Carroll, ministre du Tourisme et des Loisirs, gouvernement du Manitoba, le 27 septembre 1968.

CHER M. TURNER,

C'est avec grand plaisir que j'aimerais vous informer que le lieutenant-gouverneur en conseil vous a nommé à titre de membre du Conseil des arts du Manitoba pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} avril 1969. Au nom de la Province du Manitoba, j'aimerais vous remercier d'avoir accepté cette nomination et j'espère sincèrement que vous trouverez cette expérience intéressante et enrichissante.

Lettre de M. J.B. Carroll, ministre du Tourisme et des Loisirs,
à M. J. Ogden Turner, le 21 mars 1969.

CHER OGDEN,

J'ai été très heureuse d'apprendre la bonne nouvelle au sujet de votre nomination au Conseil des arts du Manitoba. Cela pourrait et devrait s'avérer l'une des activités les plus utiles dans lesquelles nous nous sommes engagés, et nous voulons commencer le plus tôt possible. C'est avec plaisir que nous espérons vous rencontrer à notre première réunion...

Lettre de M^{me} Mary Elizabeth Bayer, directrice générale du Conseil des arts du Manitoba, à M. J. Ogden Turner, le 27 mars 1969.

Une liste des anciens membres et directeurs généraux du Conseil se trouve à la page 53.

1965 - 1969

- Le Conseil des arts du Manitoba est incorporé comme organisme provincial par voie législative en 1965. Toutefois, quatre ans s'écouleront avant que les neuf membres du Conseil soient nommés, conformément au projet de loi 135 constituant le Conseil en corporation. Les nominations sont officialisées par un décret de conseil provincial, le 20 mars 1969, et les membres du nouveau Conseil se réunissent pour la première fois moins d'un mois plus tard, le 3 avril, dans l'édifice Norquay, à Winnipeg.

1970 - 1971

- Avec l'aide du Manitoba Theatre Centre, le Conseil des arts procède à un sondage à l'échelle de la province sur les activités reliées au théâtre amateur.
- On estime qu'entre 10 000 et 15 000 bénévoles (hommes, femmes et jeunes) participent activement au domaine des arts.

1971 - 1972

- Le Conseil des arts du Manitoba, dont le budget pour les subventions s'élève à 306 000 \$, traite 63 demandes d'aide financière importantes. Un total de 48 organismes reçoivent une aide.
- La portée des responsabilités du CAM est élargie en mars 1972, aux termes de la loi constitutive, pour inclure le rôle d'organisme consultatif auprès du ministre sur toutes les questions relatives au développement culturel.
- La première conférence canadienne sur les entreprises et les arts a lieu le 22 octobre; 128 chefs d'entreprise importants passent une journée entière à discuter du rôle des entreprises dans l'appui et le développement des arts au Manitoba.
- En collaboration avec le Department of Tourism, Recreation and Cultural Affairs et le Dominion-Provincial Cultural Exchange Secretariat, le CAM s'associe au Secrétariat d'État du Canada pour organiser la première exposition internationale des arts et de l'artisanat provenant des pays francophones.
- De nombreuses demandes individuelles d'aide financière sont rejetées car les fonds sont insuffisants. Le Conseil examine différents modes de financement, notamment des bourses d'études et de perfectionnement et des prêts, qui pourraient convenir à des personnes qui ne sont pas associées avec un organisme constitué en corporation.



19

1972 - 1973

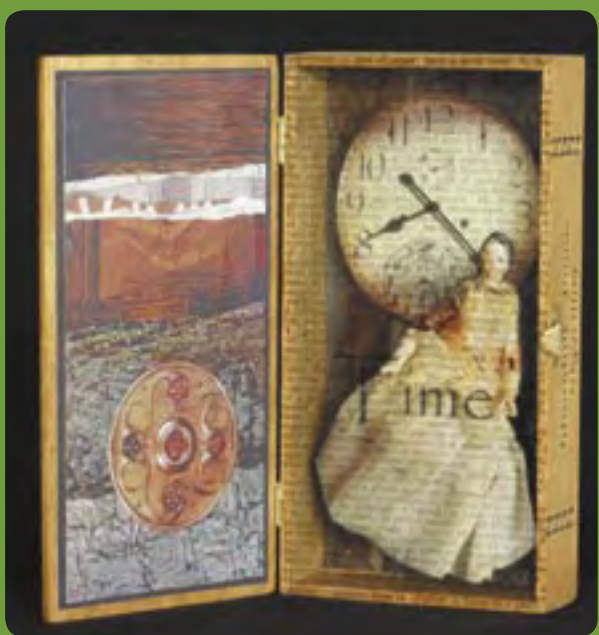
- La portée du travail effectué par le CAM est élargie considérablement grâce, en partie, aux fonds supplémentaires provenant des loteries qui servent à financer des programmes pilotes et expérimentaux visant à promouvoir le développement culturel partout dans la province.
- Le Department of Tourism, Recreation and Cultural Affairs établit un poste d'un agent de liaison culturelle à The Pas, ce qui améliore la capacité du CAM à aider les organismes et les collectivités établies dans le nord de la province.
- Un programme pilote est lancé en collaboration avec la maison d'édition Peguis Publishers en vue de sélectionner, parmi les participants à un concours, trois poètes manitobains non publiés dont les œuvres seront publiées dans la collection d'œuvres poétiques de la maison d'édition Peguis.
- La Province accorde des subventions importantes aux organismes suivants : Manitoba Theatre Centre, Winnipeg Symphony Orchestra, Royal Winnipeg Ballet, Rainbow Stage et Contemporary Dancers of Winnipeg.
- Pour permettre à 3 950 élèves des régions rurales de partager les bienfaits des arts du spectacle et d'en profiter, un programme de visites de groupes à l'orchestre symphonique, au ballet et au théâtre est lancé.
- En collaboration avec le ministère de l'Éducation, une étude d'un an est amorcée pour examiner l'utilisation des arts dans les programmes scolaires.

1973 - 1974

- Le CAM a fait des progrès importants dans l'établissement d'un programme de subventions en vue d'aider les artistes créateurs dans notre province. Le programme est centré sur l'évolution d'un artiste, depuis ses débuts difficiles jusqu'à ce qu'il devienne un artiste professionnel reconnu.

1974 - 1975

- Le CAM est en mesure d'accorder des subventions à 35 organismes et 26 personnes; la majorité des subventions servent à financer des frais d'exploitation ou de maintien; certaines d'entre elles financent des projets spéciaux. L'augmentation la plus importante est affectée aux artistes visuels.



1975 - 1976

- Avec un budget de 500 000 \$, le Conseil accorde des subventions d'exploitation à 26 organismes et des subventions pour projets spéciaux à 86 personnes et groupes.
- Le Conseil lance un Programme d'aide aux arts de création qui vise à offrir des subventions pour faciliter la publication d'œuvres d'écrivains manitobains et pour permettre à des dramaturges et à des compositeurs manitobains de présenter des premières dans la province; le programme accorde également des subventions importantes aux artistes visuels.
- Le Regional Arts Assistance Program du CAM offre un soutien aux organismes artistiques communautaires. Un total de 40 900 \$ en subventions sont accordés.
- Pour la première fois, trois subventions importantes sont accordées à des artistes manitobains afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur art pendant un certain temps. Les bénéficiaires sont M^{me} Wanda Condon, M^{me} Caroline Dukes et M. Don Proch.

1976 - 1977

- Le Conseil établit deux programmes destinés exclusivement à l'éducation artistique dans les écoles : le Ten Cent Art Program et le Programme des artistes à l'école.
- L'année 1976 s'annonce bien grâce à la promesse d'une politique de financement solide et régulier résultant de deux engagements du gouvernement : La part des revenus de loterie attribuée au CAM serait garantie et réservée au développement de nouveaux programmes; les crédits de base du gouvernement seraient liés à une formule de financement fondée sur une augmentation graduelle pré-établie pour chaque année.
- Le domaine exclusif du CAM devient l'appui de l'excellence artistique plutôt que les activités récréatives ou l'art des amateurs. Cela permet au Conseil de travailler plus facilement avec le Department of Cultural Affairs en reconnaissant son domaine d'activités et en réduisant le double emploi et les sources de conflits.
- Un écart de financement entre les diverses disciplines est signalé, de même qu'un déséquilibre entre le financement accordé aux régions rurales et celui qui revient aux régions urbaines.

1977 - 1978

- Une politique concernant les tournées d'artistes est mise en œuvre afin que des groupes, tels que la Portage la Prairie Chamber Music Society ou les Contemporary Dancers of Winnipeg, puissent recevoir de l'aide financière pour leurs programmes de tournées.

1978 - 1979

- Pour la première fois, le CAM offre des bourses d'études aux Manitobains qui désirent étudier les arts.
- En raison de la réduction des crédits affectés au Conseil par la loi, les subventions de fonctionnement subissent une baisse de 8 % par rapport au montant total accordé l'année précédente. Dans certains cas, ces écarts sont compensés par des fonds provenant des revenus de loterie, sous forme de subventions spéciales de réduction du déficit accordées en vue d'effacer les déficits enregistrés au cours de la saison précédente.

1979 – 1980

- Le CAM accroît le niveau de ses subventions aux troupes de spectacles jusqu'à environ 9 % de leurs dépenses totales approuvées inscrites au budget, ce qui représente une amélioration par rapport au taux de financement de 6 % en vigueur les deux années précédentes.
- Le Conseil a des difficultés budgétaires parce qu'il est difficile d'estimer avec précision les revenus de loterie et, par conséquent, le revenu versé au Conseil. Pour la première fois de son histoire, le CAM accuse un déficit important.
- Le CAM accueille « Contact Manitoba », une foire annuelle des arts du spectacle mettant en vedette des artistes de toute la province, et qui attire des commanditaires communautaires d'un peu partout au Manitoba.
- Le CAM met en œuvre son programme des artistes à l'école/dans les collectivités, un programme de résidence de deux à six semaines dans le cadre duquel des artistes travaillent avec les élèves, les enseignants et les organismes communautaires.

1980 – 1981

- Le gouvernement réagit à un problème de dépendance à l'égard des revenus tirés des loteries en augmentant de presque 200 000 \$ les crédits affectés au Conseil, ce qui amène le total des crédits à 604 000 \$ (une hausse de 45 %).
- La responsabilité de l'appui financier aux centres d'arts communautaires est transférée au ministère des Affaires culturelles et du Patrimoine.
- Bien que le Conseil n'ait pas été établi en tant que groupe d'intérêt en faveur des membres de la collectivité des arts, il reconnaît quand même la nécessité de devoir agir en tant que porte-parole à l'occasion.

1981 – 1982

- Le rapport annuel est rédigé pour la première fois en français.
- Le CAM met un peu moins l'accent sur l'appui aux organismes importants des arts de spectacle et concentre plutôt ses efforts sur l'accroissement des fonds affectés à d'autres formes d'expression et de production artistiques.
- Le Programme de perfectionnement des dramaturges, élaboré en collaboration avec la Manitoba Association of Playwrights, donne lieu à la production de nouvelles pièces de théâtre par de jeunes dramaturges manitobains au cours des saisons ultérieures du MTC et du PTE.
- Le programme Artistes à l'école est élargi pour inclure les divisions scolaires urbaines.

1982 – 1983

- Les membres du Conseil donne la priorité à quatre domaines pour les organismes des arts du spectacle : l'élaboration de programmes éducatifs ou de programmes axés sur les jeunes; les programmes pour les régions rurales et du nord de la province; les projets à l'appui du développement des aptitudes créatives et artistiques; l'éducation des spectateurs.
- Des membres du Conseil font part de leurs inquiétudes au sujet du manque de possibilités pour les groupes minoritaires et examinent des options en vue de mettre sur pied un programme d'action positive.
- Le Conseil joue un rôle déterminant dans l'établissement du Centre de ressources administratives pour les arts à Winnipeg, un local de bureaux pour sept petits organismes du secteur des arts qui partagent leurs ressources administratives et communes.
- Une aide à l'exploitation est établie pour les organismes formés récemment. La galerie Plug In, le Manitoba Crafts Council et le Winnipeg Film Group se trouvent parmi les premiers organismes à bénéficier de cette aide.

- Après des années d'augmentations négligeables de la part de la Province, la subvention générale destinée au CAM augmente de 50 % en 1981-1982 et de 35 % supplémentaires en 1982-1983. Les revenus de loterie s'accroissent de 65 % au cours de la même période de deux ans.
- Le Conseil conclut son programme de réduction du déficit en vertu duquel une subvention de près de 400 000 \$ a été versée en vue d'aider à financer le déficit des clients du Conseil.

1983 – 1984

- Le Conseil établit comme priorités la diffusion des arts auprès du public et les tournées d'artistes. Les fonds destinés aux organismes de services pour les artistes, aux écrivains et aux artistes visuels sont accrus, même si ces augmentations réduisent le surplus de l'année précédente.
- Le Conseil lance un programme de Lectures par des écrivains du Manitoba.

1984 – 1985

- Accès, un programme axé sur la collectivité qui vise à répondre aux demandes des organismes représentant les femmes, les minorités ethniques, les Autochtones et les artistes ruraux, est lancé.
- Le programme InnovArts est mis en œuvre en vue de financer des nouveaux projets innovateurs et de permettre aux organismes communautaires d'engager des artistes professionnels.
- Le Conseil, avec l'aide du Musée des beaux-arts de Winnipeg, présente l'exposition Les artistes manitobains outre-mer, à Londres, à Paris et à Bruxelles.
- À la suite de la restructuration de l'allocation des fonds découlant des loteries, le CAM devient le groupe de coordination pour les organismes du secteur des arts qui reçoivent des permis de bingo et de casino de la Corporation manitobaine des loteries, ainsi que pour les nouveaux groupes qui sont admissibles aux subventions accordées par la Commission du fonds manitobain de financement des arts par le jeu.



NOTRE HISTOIRE • 1985 – 1995

1985 – 1986

- Le CAM établit la Banque des artistes du Manitoba en faisant l'achat d'œuvres d'art originales et en prêtant des instruments de musique à de jeunes musiciens talentueux du Manitoba.
- Le Conseil appuie plus de 50 troupes d'arts de spectacle, organismes de services pour les artistes, organismes dirigés par des artistes et maisons d'édition.
- Le total de plus de 2,5 millions de dollars en subventions accordées à des organismes représente une augmentation de 26 % par rapport à l'année 1984-1985. Les subventions accordées augmentent de 22 % pour les organismes des arts du spectacle, de 62 % pour les organismes de services aux artistes et les organismes dirigés par des artistes, et de 40 % pour les maisons d'édition.

1986 – 1987

- Le Conseil déménage dans des locaux plus grands situés au 5^e étage du 93, rue Lombard.
- Le Conseil lance le Programme-pilote pour la promotion des arts au-delà de la province. Il consacre une somme de 25 000 \$ annuellement au financement des projets spéciaux de voyage, d'accueil et d'échanges à l'extérieur du Manitoba.
- Le Conseil lance un programme favorisant la participation du public qui fournira une aide à des organismes professionnels des arts du spectacle en vue d'établir des nouveaux plans innovateurs en matière de participation des auditoires et de marketing.

1987 – 1988

- Le Conseil fait face à un avenir incertain à la suite de l'examen minutieux auquel est assujettie l'une de ses sources importantes de financement, les fonds provenant des revenus de loteries.
- L'artisanat est défini comme une composante distincte des arts visuels.
- Neuf des 25 artistes individuels qui ont reçu l'appui du Conseil pendant cette période sont des nouveaux récipiendaires, y compris l'auteur Maara Hass, le peintre et graveur Steve Gouthro et le cinéaste Guy Maddin.

1988 – 1989

- Le Conseil compte maintenant plus de 40 programmes et les subventions majeures destinées aux arts sont augmentées à 25 000 \$.
- Le projet pilote Présentation de troupes de théâtre indépendantes est créé pour promouvoir la création et la présentation de productions théâtrales par des artistes de la scène manitobains déjà établis et pour offrir de nouvelles possibilités aux artistes de la scène qui en sont à leurs débuts dans leur carrière professionnelle.

1989 – 1990

- Le Conseil commence l'année avec un budget projetant une diminution de 1,5 % de ses subventions. L'annonce ultérieure d'une augmentation de 4 % des crédits de base du gouvernement ainsi que l'apport d'autres revenus imprévus permet au Conseil d'augmenter, à la mi-exercice, le total de ses subventions générales au même niveau que l'année précédente.

1990 – 1991

- Le Conseil examine sa politique de censure dans le domaine des arts, et plus particulièrement le financement public de travaux artistiques controversés. Le Conseil réaffirme unanimement son principe directeur qui se lit comme suit : Le Conseil s'engage à promouvoir l'indépendance artistique et la liberté d'expression, tel que le détermine le jugement créatif et artistique d'une personne ou d'un organisme. Il s'oppose au concept de la censure.
- Le CAM appuie l'engagement de M. Glen Buhr au premier poste de compositeur-résident au sein du Winnipeg Symphony Orchestra et de M. Mark Godden à titre de premier chorégraphe-résident au sein du Royal Winnipeg Ballet.

1991 – 1992

- Il est déterminé que le Conseil ne financera que les activités artistiques professionnelles et que la Direction des arts du ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté apportera un soutien au développement artistique communautaire.
- Le Conseil établit des principes directeurs en ce qui concerne son programme d'activités destinées aux jeunes; il réorganise son Programme de subventions aux artistes en tournée pour le grand public et pour les jeunes; et il examine les subventions accordées aux artistes individuels afin d'assurer l'uniformité de ses décisions dans toutes les disciplines, de faire preuve de flexibilité dans le traitement des emplois ou des études à temps partiel, et d'augmenter, pour la première fois en cinq ans, le montant des subventions.
- La capacité du Conseil de financer des projets spéciaux ou de nouvelles initiatives est restreinte. Certains programmes sont regroupés. D'autres sont suspendus. Dans la plupart des cas, les dates limites sont réduites de trois à deux fois par année.

1992 – 1993

- Le Conseil des arts du Manitoba reçoit 1 043 demandes d'aide financière et accorde 607 subventions totalisant 6 528 354 \$
- La richesse des arts au Manitoba, une série d'émissions télévisées et de projets de développement artistique produite par Éducation et Formation professionnelle Manitoba, avec l'aide du Conseil des arts du Manitoba, est transmise à des sites de télévision directe par satellite installés dans des écoles un peu partout dans la province.

1993 – 1994

- Le Conseil lance, en 1993, un bulletin d'information intitulé Artventures, lequel souligne le succès des récipiendaires de subventions, offre des renseignements au sujet des activités du Conseil et énumère les subventions accordées et les prix décernés.
- Le Conseil forme un Groupe consultatif multidisciplinaire en vue d'élargir la portée des travaux effectués par les comités consultatifs précédents, lesquels portaient sur une discipline particulière.
- CAM révisé le document relatif au Processus d'évaluation par les pairs, un document qui est ensuite incorporé au Code de déontologie du Conseil.
- Selon l'étude Economic Impact of the Arts in Manitoba, menée en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds dans le domaine des arts, les 65 organismes sondés ont produit un impact économique de 97 millions de dollars au Manitoba et payé des taxes et impôts totalisant 17,1 millions de dollars.
- Le Conseil maintient son appui à l'égard des priorités établies malgré une diminution de presque 5 % des fonds de financement qu'il a reçus au début de l'année. Le Conseil est également avisé que ses revenus pendant l'exercice 1993-1994 proviendraient entièrement des revenus de loterie. Auparavant, les fonds accordés au CAM provenaient des fonds de fonctionnement du gouvernement du Manitoba et des loteries.

1994 – 1995

- Le Conseil lance un Programme de subventions aux écrivains-résidents.
- Neepawa accueille la première foire rurale Contact Manitoba.
- L'une des activités les plus importantes pour le Comité sur l'éducation artistique est le lancement de son programme de mentors pour les étudiants du secondaire.
- Le Programme de subventions destinées aux stages d'artistes est annulé et une subvention majeure destinée aux arts est accordée dans chacun des domaines des arts du spectacle : musique, théâtre et danse.

NOTRE HISTOIRE • 1995 - 2004

1995 - 1996

- Pour promouvoir les engagements en bloc et accroître les possibilités de tournées au Manitoba, le Programme de tournées de spectacles pour jeunes auditoires et le Programme de subventions aux artistes en tournée combinent leur liste respective d'artistes itinérants dans un répertoire commun intitulé Art in Motion.
- Le Conseil finance 22 organismes dans les arts du spectacle par l'entremise de programmes de soutien annuel et 54 personnes travaillant dans les arts du spectacle.

1996 - 1997

- Le Conseil crée un site Web pour améliorer son accessibilité auprès des Manitobains en milieu rural et des autres Canadiens.
- Le Programme d'acquisitions de la Banque des arts visuels est annulé. Des articles qui ne sont pas exposés ou loués au public sont prêtés à la Galerie d'art du sud-ouest du Manitoba à des fins d'exposition et de stockage sécuritaire.

1997 - 1998

- Un répertoire du Programme des artistes à l'école est publié.
- Les programmes de subventions majeures destinées aux arts et de stages d'artistes sont fusionnés sous le titre de Subvention majeure destinée aux arts - Projets individuels et projets de partenariat. Un prix est offert chaque année dans le domaine de la danse, de la musique et du théâtre.

1998 - 1999

- Le Conseil accorde plus de 170 subventions à des organismes et 410 subventions individuelles. Quarante-deux étudiants manitobains reçoivent des bourses d'études. Le Conseil parraine plus de 250 lectures publiques dans les écoles, les bibliothèques et les centres communautaires. Plus de 85 artistes individuels reçoivent un appui financier pour des projets qui leur permettent de voyager partout dans le monde en vue de présenter leurs œuvres ou faire évoluer leur carrière.

1999 - 2000

- Le Conseil élabore un plan de gestion stratégique de cinq ans qui décrit clairement la vision et la mission du Conseil des arts du Manitoba.
- Le Conseil modifie la structure de son comité des programmes; au lieu de se concentrer principalement sur des disciplines particulières, la nouvelle structure mettra plutôt l'accent sur trois domaines clés de la communauté artistique : les artistes individuels, les organismes et le développement artistique.
- Le programme Passerelles est lancé; il vise à aider les artistes manitobains et les organismes du secteur des arts à repérer les lacunes qui font obstacle à leur croissance. Au cours de la première année, 23 demandes sont acceptées.
- Environ 5 630 000 \$ sont octroyés à 93 organismes. Le Conseil finance également 264 artistes professionnels individuels au moyen de subventions totalisant 1 441 000 \$.

2000 - 2001

- Une initiative de gestion et de gouvernance est élaborée pour fournir aux organismes du secteur des arts les outils dont ils ont besoin pour assurer efficacement la gestion de leurs affaires.
- La subvention Primes à l'initiative fournit des fonds supplémentaires aux organismes du secteur des arts pour mettre au point des stratégies artistiques et administratives en ce qui concerne le maintien et l'amélioration de la qualité artistique.
- Le Conseil approuve un plan qui comprend l'élection de représentants de chaque discipline pour siéger au sein d'un groupe consultatif multidisciplinaire qui veillera à ce que les renseignements provenant des discussions de ce groupe consultatif soient transmis à tous les membres de la communauté artistique professionnelle.

2001 - 2002

- Un nouveau poste de consultant de programme pour les arts autochtones est créé pour faciliter l'accès des artistes autochtones professionnels aux programmes du Conseil. Le CAM crée également trois programmes d'arts autochtones : le programme de subvention de voyages, les projets pilotes pour le développement créatif et le programme de subvention pour stage avec mentor, formation et perfectionnement.
- Le CAM élabore une initiative de projets pilotes Liaisons communautaires en vue de solliciter des commentaires des représentants communautaires.
- Les services en langue française sont élargis pour inclure l'interprétation simultanée pendant les événements communautaires et des lignes directrices supplémentaires sont offertes en français.

2002 - 2003

- La subvention majeure destinée aux arts devient un concours multidisciplinaire, alors que le modèle précédent était fondé sur une discipline particulière.
- Un processus continu d'examen des politiques est mis en œuvre.
- Le Conseil décerne le premier Prix de distinction à M^{me} Leslee Silverman, directrice artistique du Manitoba Theatre for Young People, après avoir reçu 13 nominations.

2003 - 2004

- Le budget du CAM est accru de 500 000 \$, la première augmentation en dix ans.
- Le premier résultat public de l'examen de la politique se traduit par la mise en œuvre d'un régime de financement pluriannuel pour les troupes de théâtre.
- Le CAM combine et révisé les anciennes subventions du programme Liaisons communautaires et Accès pour former un seul programme plus élargi, et un nouveau programme Artiste en résidence dans la communauté est mis sur pied pour aider les collectivités autodéfinies à former de nouvelles associations avec des artistes.
- Les anciennes subventions destinées aux projets de spectacles à court terme sont combinées pour former un programme de subventions de voyage et de perfectionnement professionnel unique et plus réceptif dans le domaine des arts du spectacle.
- Le CAM donne son appui à la production d'une vidéo pour la promotion des arts, Learning for Life: Why the arts matter, conçue et produite par la Alliance for Arts Education in Manitoba Inc.
- Le CAM s'associe avec la fondation McConnell pour offrir le programme national d'éducation artistique GénieArts au Manitoba.



22

- Le Conseil des arts du Manitoba est composé de 15 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil et le personnel compte 19 personnes.
- Le CAM gère 30 programmes de subventions différents destinés aux artistes individuels et 17 programmes conçus pour les organismes artistiques.
- Le budget de fonctionnement annuel du CAM pour l'année 2004-2005 se chiffrait à 8,6 millions de dollars.
- En 2004-2005, le CAM a accordé un montant totalisant 5,3 millions de dollars pour le financement annuel au fonctionnement de 49 organismes artistiques professionnels, grands et petits.
- Au 31 décembre 2004, le budget total des organismes qui reçoivent des subventions du CAM s'élevait à 36 051 393 \$. Ces organismes ont produit 4 341 spectacles, expositions et publications, qui ont touché au total 1 562 693 personnes.
- Les organismes qui reçoivent des subventions du CAM comptent en tout 1 705 employés, dont la rémunération totale atteint 20 387 576 \$.
- L'aide financière que procure le CAM à ces organismes représente 14,3 % de leur revenu total, et les fonds publics de 13 827 380 \$ en constituent les 38,4 %. Par ailleurs, l'aide financière totale du Conseil des arts du Canada, qui s'élève à 4 495 203 \$, en représente les 12,4 % et le financement privé total de 6 215 221 \$ en représente les 17,2 %.
- **0 \$ ont été attribués aux subventions individuelles en 1970.**
- **0 \$ ont été attribués aux subventions individuelles en 1975.**
- **583 000 \$ ont été attribués aux subventions individuelles en 1985.**
- **1 502 000 \$ ont été attribués aux subventions individuelles en 1995.**
- **1 533 000 \$ ont été attribués aux subventions individuelles en 2003.**
- **213 000 \$ ont été attribués aux subventions organisationnelles en 1970.**
- **403 000 \$ ont été attribués aux subventions organisationnelles en 1975.**
- **2 562 000 \$ ont été attribués aux subventions organisationnelles en 1985.**
- **4 973 000 \$ ont été attribués aux subventions organisationnelles en 1995.**
- **5 473 000 \$ ont été attribués aux subventions organisationnelles en 2003.**
- En 2004-2005, 107 nouvelles demandes de subvention pour artistes individuels ont été présentées au CAM, sans compter les demandes pour des bourses d'études.
- En 2004-2005, 527 particuliers ont présenté une demande au CAM (soit 52 de moins qu'au dernier exercice) et 322 d'entre eux se sont vu accorder une subvention (soit 31 de moins qu'au dernier exercice). Au total, 1 099 113 \$ ont été attribués à des projets individuels.



23

- Des subventions aux artistes individuels accordées en 2004-2005, 85 % (ce qui représente une diminution de 1,3 % par rapport au dernier exercice) ont été accordées à des artistes qui résident à Winnipeg, et 15 % (ce qui représente une augmentation de 1,3 % par rapport au dernier exercice), à des artistes qui vivent en dehors de Winnipeg.
- En 2004-2005, le CAM a utilisé les services de 115 jurés et évaluateurs qui représentaient 33 villes de 7 provinces.
- En 2004-2005 des subventions qui s'élèvent à 168 733 \$ (23 928 \$ de plus que l'année précédente) ont été accordées à 39 (7 de plus que l'année précédente) artistes autochtones, dont 12 qui résident dans des régions rurales, dans le cadre du programme de projets de développement créatif d'arts autochtones, du programme de subvention pour stage avec mentor, formation et perfectionnement des artistes autochtones et du programme de subventions destinées aux projets de voyage pour artistes autochtones.
- La moyenne mensuelle de visiteurs de notre site Web était de 6 600. Chaque mois, environ 35 événements artistiques figurent sur notre calendrier d'événements; notre site offre au-delà de 100 liens d'arts; et notre page, Nouvelles - communauté artistique, contient jusqu'à 15 pages de ressources, de possibilité de formation et autres renseignements susceptibles d'intéresser la communauté artistique. Récemment, des témoignages d'artistes ainsi que l'information sur le Bureau des conférenciers et les procédures de soumission aux jurés et évaluateurs ont été ajoutés à notre site Web.
- De septembre 2004 à juin 2005, 171 stages d'artistes résidents de courte et de longue durée, réalisés dans le cadre du Programme des artistes à l'école, ont profité à 52 artistes. Cinquante-cinq écoles, à Winnipeg, et 116 écoles, à l'extérieur de Winnipeg, ont été visitées dans le cadre du Programme des artistes à l'école. Au total, 29,408 étudiants ont participé au Programme des artistes à l'école.
- En 2004 - 2005, les subventions aux projets à court terme du projet Liaisons communautaires qui dépassaient 98 000 \$ ont été accordées aux groupes mal desservis ou défavorisés, de la façon suivante : les personnes présentant un handicap, les groupes ethnoculturels, les groupes des régions rurales, les groupes des régions du Nord, les jeunes et le développement des artistes dans la communauté.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le comité du Conseil des arts du Manitoba compte 15 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil. Les membres ont la responsabilité d'élaborer des politiques et d'approuver l'attribution des fonds conformément au mandat du Conseil et à la confiance que lui accorde la population.

Le mandat du Conseil a été défini en 1965 par la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba qui stipule que le Conseil « a pour objet d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution des travaux d'art. »

Le Conseil prend lui-même ses décisions concernant l'attribution des fonds parce qu'il est un organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement provincial. L'harmonie de la relation est maintenue par les consultations suivies avec la communauté artistique afin de répondre de manière efficace aux changements de la communauté artistique et de prendre des décisions bien éclairées.

Le directeur général du Conseil veille à son bon fonctionnement et s'assure que les politiques du Conseil sont mises en œuvre. Le personnel compte 19 personnes, y compris six consultants de programme qui gèrent le processus de subventions et agissent en tant qu'agents de liaison entre la communauté artistique et le Conseil. Les consultants remettent également des évaluations et des rapports aux divers comités du Conseil aux fins de considération. De plus, l'une des tâches essentielles des consultants est d'aider les demandeurs à comprendre le processus d'attribution des subventions.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Le Conseil prend toutes les mesures nécessaires pour fonctionner de manière objective, transparente et équitable. L'un des principes fondamentaux dans l'atteinte de cet objectif est que les décisions concernant l'octroi des subventions sont prises sans lien de dépendance avec le gouvernement. Toutefois, le Conseil doit rendre compte de la façon dont il prend ses décisions. Il doit continuellement maintenir l'équilibre entre le besoin d'encourager l'expression artistique et le besoin de s'assurer que les fonds sont dépensés efficacement.

Chaque année, le Conseil reçoit environ 800 demandes et distribue environ de 500 subventions. Pour veiller à ce que ses ressources financières limitées soient utilisées sagement et que les décisions soient prises de manière juste et objective, le Conseil préconise la méthode d'évaluation par les pairs comme pierre angulaire du processus d'octroi des subventions.

Le critère principal pour déterminer quelles demandes recevront une subvention est le mérite artistique. Plusieurs autres critères, comme la vitalité, l'originalité, la pertinence, la créativité, la nouveauté et l'expérimentation, de même que les compétences techniques et professionnelles sont également évalués pour aider les pairs à prendre une décision objective concernant la demande.

Les pairs sont définis comme des artistes qualifiés ou professionnels qui ont des compétences dans le domaine des demandeurs dont les dossiers sont en délibération.

L'ÉVALUATION EST FAITE DE TROIS MANIÈRES :

1. des jurys accordent des subventions à des demandeurs en fonction des dates limites et des programmes précis ;
2. des évaluateurs étudient des demandes précises et font des recommandations au Conseil ; et,
3. un groupe consultatif rencontre le Conseil pour discuter des tendances et des préoccupations propres à la discipline.

Les recommandations du jury et des évaluateurs sont présentées au Conseil aux fins de ratification.

Les membres du Conseil, le personnel, les jurys et les évaluateurs doivent tous respecter le code d'éthique et la politique de confidentialité qui font partie des objectifs du Conseil, dans le respect d'un processus d'attribution des bourses qui soit neutre et transparent.



25



24

CONSEIL ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

MEMBRES DU CONSEIL

Judith Flynn
PRÉSIDENTE

Coralie Bryant
VICE-PRÉSIDENTE

Jan Brancewicz
Brandon

Liz Coffman

Robert Freynet
Ste. Anne

Suzanne Gillies

Teresa Hudson
Thompson

Lucien Loisselle

Duncan Mercredi

Brian Peel

Addie Penner

Pam Rebello

Ian Ross

Derek Smith

Nola Wuttunee

PERSONNEL

Douglas Riske
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dana Mohr
DIRECTRICE DE COMMUNICATIONS

Debra Solmundson
DIRECTRICE, FINANCES ET ADMINISTRATION

Miriam Baron
CONSULTANTE DE PROGRAMME
(Musique, Projets de voyages, Concours et prix,
et Bourses d'études)

Marian Butler
CONSULTANTE DE PROGRAMME (Arts visuels)

Jazz de Montigny
CONSULTANTE DE PROGRAMME
(Arts autochtones)

Sue Hemphill
CONSULTANTE DE PROGRAMME (Programmes
d'accès et liaisons communautaires)

Susan Israel
CONSULTANTE DE PROGRAMME (Danse et
théâtre, et Programme de l'artistes à l'école)

Joan Thomas
CONSULTANTE DE PROGRAMME
(Lettres et édition, Films et Vidéos)

Georgie Aldrich
ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Joan Colnett
ADMINISTRATRICE DES SYSTÈMES

Louise Cormier
RÉCEPTIONNISTE/ADJOINTE DE COMMUNICATIONS

Joel Crisp
ADMINISTRATEUR DES SYSTÈMES

Catherine Elchuk
ADJOINTE ADMINISTRATIVE PRINCIPALE

Pat Ihme
ADJOINTE ADMINISTRATIVE
(Jusqu'au janvier 2005)

Darla Kraigsley
COORDINATRICE DE COMMUNICATIONS

Erin O'Hara
ADJOINTE EN MATIÈRE DE POLITIQUES
ET DE RECHERCHE

Valerie Rentz
ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Shirley Ruhr
ADJOINTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
(Mi-temps après juin 2004)

Elly Wittens
ADMINISTRATRICE DE LA COMPTABILITÉ



27



29

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CAM

COMITÉ DE DIRECTION

Coralie Bryant
Judith Flynn, PRÉSIDENTE
Brian Peel
Liz Coffman
Teresa Hudson

COMITÉ DE GESTION

Judith Flynn
Brian Peel, PRÉSIDENT
Derek Smith
Lucien Loiselle
Addie Penner

COMITÉ DES FINANCES ET DU PERSONNEL

Coralie Bryant, PRÉSIDENTE
Judith Flynn
Derek Smith
Jan Brancewicz
Addie Penner

COMITÉ DE PLACEMENT

Coralie Bryant
Derek Smith, PRÉSIDENT
TBA (nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil)
Judith Flynn

GROUPE DE TRAVAIL DE LA BANQUE DES ŒUVRES D'ART

Jan Brancewicz
Suzanne Gillies
Judith Flynn
Brian Peel

GROUPE DE TRAVAIL FRANCOPHONE

Lucien Loiselle
Robert Freynet
Judith Flynn
Derek Smith

GROUPE DE TRAVAIL DES ARTISTES INDIVIDUELS

Jan Brancewicz
Robert Freynet
Teresa Hudson
Ian Ross
Judith Flynn
Suzanne Gillies
Pam Rebello

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Coralie Bryant
Judith Flynn
Pam Rebello
Liz Coffman
Addie Penner

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Coralie Bryant
Suzanne Gillies
Brian Peel
Judith Flynn
Lucien Loiselle
Derek Smith

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ARTISTES AUTOCHTONES

Judith Flynn
Teresa Hudson
Ian Ross
Suzanne Gillies
Duncan Mercredi
Nola Wuttunee

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE WINNIPEG

Judith Flynn
Addie Penner
Brian Peel
Derek Smith

GROUPE DE TRAVAIL DE LA DÉFENSE DES ARTS

Jan Brancewicz
Teresa Hudson
Pam Rebello
Judith Flynn
Addie Penner
Nola Wuttunee

REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE LA MANITOBA FOUNDATION FOR THE ARTS

Pam Rebello

REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES ARTS

Jan Brancewicz
Teresa Hudson
Judith Flynn
Addie Penner

REPRÉSENTANT AUPRÈS DU PROGRAMME ARTS STABILIZATION MANITOBA INC.

Lucien Loiselle

REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE LA ALLIANCE FOR ARTS EDUCATION IN MANITOBA

Liz Coffman



28



26

LE GROUPE CONSULTATIF SUR LES ARTS

Il est essentiel que le Conseil soit à l'écoute de la communauté artistique du Manitoba pour qu'il puisse répondre efficacement aux besoins des artistes professionnels et des organismes artistiques. En 2001, le Conseil a établi un nouveau groupe consultatif multidisciplinaire dont les membres sont élus par la communauté artistique.

À l'automne 2003, le mandat de deux ans du Groupe consultatif sur les arts a été prolongé d'une troisième et dernière année et les mises en candidature sont prévues à la fin de l'année 2004. Certains membres n'ont pu renouveler leur mandat pour des motifs personnels. Afin de maintenir notre effectif complet de membres qui représentent un large échantillonnage de la communauté artistique, le Conseil a nommé 5 nouveaux membres au sein du Groupe consultatif sur les arts, pour une durée d'un an. Ces membres sont identifiés à l'aide d'un astérisque. La liste des membres du Groupe consultatif en date de la fin de l'exercice 2004 figure ci-dessous.

Des élections communautaires ont eu lieu en avril 2005. Pour obtenir la liste des membres actuels du Groupe consultatif sur les arts, veuillez consulter notre site Web.

LES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF SE RÉUNISSENT DEUX FOIS PAR ANNÉE POUR :

- Chapeauter un forum sur des discussions ouvertes et l'échange d'idées, mettre le Conseil au fait des grands enjeux, préoccupations et occasions opportunes dans les arts;
- Favoriser les communications et chercher à susciter des partenariats;
- Assurer une rétroaction à l'endroit de la communauté quand ses membres font rapport aux intervenants de leurs propres disciplines; et
- Offrir une connaissance élargie et pertinente de la communauté des arts.



30

MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF

ARTISTES INDIVIDUELS REPRÉSENTANT LES DISCIPLINES OU LES RÉGIONS SUIVANTES :

Stephanie Ballard
Danse

Pat Carrabre
Brandon

Allan Chapman
(jusqu'au novembre 2003)
Artistes du Nord et artistes
autochtones

Brian Drader*
Théâtre

Margaret Dumas*
Artistes du Nord et artistes
autochtones

Barb Flemington*
Arts visuels

Fay Jelly
(jusqu'au novembre 2003)
Arts visuels

Alan Lacovetsky
Arts visuels

Steve Loft*
Membre à titre personnel

Robyn Maharaj
Lettres et édition

Michael Matthews
Musique

Erika McPherson
(jusqu'au novembre 2003)
Films et vidéos

Jamie Oliviero
Éducation artistique

Lora Schroeder
(jusqu'au novembre 2003)
Théâtre

Reva Stone*
Films et vidéos

ORGANISMES REPRÉSENTANT LES DISCIPLINES SUIVANTES

Moti Gharib Shojania
Manitoba Chamber Orchestra
Musique

Victor Enns
Winnipeg Film Group
Films et vidéos

Randy Joynt
TRIP Dance
Danse

Vera Lemecha
MAWA
Arts visuels

Irène Mahé
Théâtre du Grand Cercle
Théâtre

Michelle Peters
Association of Manitoba Book
Publishers
Lettres et édition

Sylvie Ross
Éditions des Plaines*
Lettres et édition

Steven Schipper
Manitoba Theatre Centre
Grandes entreprises

Andris Taskans
Prairie Fire
(jusqu'au novembre 2003)
Lettres et édition

Faye Thomson
School of Contemporary
Dancers
Éducation artistique

Veuillez prendre note que les procès-verbaux des réunions du Groupe consultatif sur les arts figurent sur notre site Web à l'adresse : www.conseildesarts.mb.ca